Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20261104-2026_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
30 octobre 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2026

Membres :
- En exercice : 14
- **Présents : 13**
- **Votants : 14**

L'an deux mille vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Jessica DELEPINE, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Carole LEBRETON, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

Absents représentés : Michel COLIN ayant donné pouvoir à Jean-François CAUDET

Secrétaire de séance : Florian BOUCARD

Délibération n°2026-34

Projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération : avis de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit, à l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Ce pacte a pour objet de préciser les relations entre Dinan Agglomération et ses 64 communes membres, ainsi que les modalités d'association des élus municipaux à la vie et aux décisions communautaires.

Le calendrier de la démarche a été le suivant :

- Par délibération du 27 avril 2026, le conseil communautaire de Dinan Agglomération s'est prononcé favorablement sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance
- Le projet de pacte a été co-construit dans le cadre d'un groupe de travail associant 19 élus communautaires volontaires
- La conférence des maires, réunie le 12 octobre 2026, a rendu un avis favorable sur le projet de pacte
- Le projet de pacte a été transmis aux communes membres le 13 octobre 2026 pour recueillir l'avis de leur conseil municipal, dans un délai de deux mois
- L'adoption du pacte de gouvernance sera proposée au conseil communautaire du 14 décembre 2026

Le projet de pacte s'articule notamment autour :

- Des valeurs fondatrices partagées (confiance, transparence, intérêt communautaire, solidarité, subsidiarité, diversité, co-construction, équité territoriale, partenariat)
- Des engagements des élus communautaires
- De la présentation des instances de gouvernance et du circuit de décision communautaire
- De la présentation d'instances créées à l'initiative des élus
- De la présentation des éléments créant du lien entre l'Agglomération et les communes

Le projet de pacte de gouvernance est annexé à la présente délibération.
Il est proposé au conseil municipal de rendre un avis sur ce projet.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20261104-2026_34-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.5211-11-2,
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu les statuts de Dinan Agglomération,
Vu la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération du 27 avril 2026 relative à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance,
Vu l'avis favorable de la conférence des maires du 12 octobre 2026,
Vu le projet de pacte de gouvernance transmis par Dinan Agglomération le 13 octobre 2026,

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un EPCI à fiscalité propre décide l'élaboration d'un pacte de gouvernance, celui-ci doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres rendu dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet,
Considérant que le pacte de gouvernance a vocation à organiser les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres et à favoriser l'association des élus municipaux à l'action Communautaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par <u>14 voix pour</u> et 1 <u>abstention</u> (Mme MATHIEU),

- **EMET un avis favorable** sur le projet de pacte de gouvernance de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le 9 novembre 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER,

Le secrétaire de séance,
Florian BOUCARD,